



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP/BUR/60/4
29 mai 2003

Original: FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée
contre la pollution et à ses Protocoles

Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), 19 – 20 mai 2003

RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES À LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION ET À SES PROTOCOLES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport	1 - 21
Annexe I: Liste des participants	
Annexe II: Message du Coordonnateur du PAM au Bureau	
Annexe III: Ordre du jour de la réunion	
Annexe IV: Relevé de décisions de la réunion	
Annexe V: Mémoire adressé par les membres du Bureau au Secrétaire général des Nations Unies	

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'est tenue à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), les 19 et 20 mai 2003, au Ministère du commerce et des relations économiques de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Participation

2. La réunion était présidée par S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération internationale pour l'environnement et le développement (Monaco). Y ont pris part les membres du Bureau suivants: M. Mormir Tasic, Ministre adjoint du commerce extérieur et des relations économiques (Bosnie-Herzégovine), M. Alexandre Lascaratos, Fonctionnaire chargé de la liaison avec le PAM (Grèce), Mme Reem Abed Rabboh, Directrice du Département de la sécurité de l'eau au Ministère d'État pour les affaires environnementales (République arabe syrienne) et M. Slavo Mezek, Consultant à l'Agence pour le développement régional (Slovénie). S.E. M. Bernard Fautrier était accompagné de M. Patrick Van Klaveren, conseiller technique, et M. Mormir Tasic de MM. Ibro Cengic, Secrétaire exécutif du Comité directeur pour l'environnement et le développement durable, Mehmed Cero, Ministre adjoint, Tarik Kupusovic, Point focal du PAM.

3. M. Arabal Hoballah, Coordonnateur adjoint, et Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme, représentaient le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée.

4. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour:

Ouverture de la réunion

5. S.E. M. Bernard Fautrier, Président du Bureau, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les autorités de la Bosnie-Herzégovine d'avoir bien voulu accueillir la réunion. Il a fait part de sa satisfaction personnelle de se trouver à Sarajevo, ville au patrimoine culturel et historique particulièrement riche.

6. M. Mormir Tasic, Ministre adjoint du commerce extérieur et des relations économiques, a souhaité, au nom du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, le meilleur séjour possible dans son pays aux membres du Bureau. La Bosnie-Herzégovine avait dû surmonter bien des obstacles avant de participer activement au processus de coopération régionale, et la réunion qu'elle accueillait en ce jour marquait donc pour elle un jalon important dont elle s'honorait. Elle avait pleinement conscience que, dans la perspective de son adhésion future à l'Union européenne, il lui fallait notamment satisfaire aux critères que celle-ci avait fixés dans le domaine de l'environnement. Plus de 70% des cours d'eau et la quasi totalité des lacs naturels et artificiels de la Bosnie-Herzégovine relevaient du bassin méditerranéen. Pour assurer leur protection, le Ministère du commerce extérieur et des relations économiques avait créé une unité de protection de l'environnement chargé de coordonner toutes les activités au niveau national, de préparer les textes législatifs et d'envisager l'adoption des conventions internationales pertinentes. À cet égard, la Fédération de Bosnie-Herzégovine allait, dès le lendemain, participer à la 15e conférence ministérielle de Kiev "Un environnement pour l'Europe" et y signer trois protocoles sur l'évaluation environnementale stratégique, les inventaires des émissions et transferts de matières polluantes ((PRTR) et la responsabilité civile pour les dommages transfrontières causés par des activités dangereuses. En conclusion, M. Torsic a souhaité plein succès dans leurs travaux aux membres du Bureau.

7. Le Président du Bureau a remercié le Ministre pour ses paroles de bienvenue et une allocution axée sur l'importance de la coopération régionale. Il a noté aussi le fait que, pour cette réunion du Bureau à Sarajevo, c'était un ministre chargé du commerce extérieur et des relations économiques qui était à la tête de la délégation de son pays, ce qui répondait parfaitement aux préoccupations nouvelles dans le traitement des questions d'environnement et de développement durable, lequel n'était plus concevable sans les trois "piliers" environnemental, économique et social mis en exergue au Sommet de Johannesburg.

8. Tous les membres du Bureau ont, à tour de rôle, remercié les autorités de Bosnie-Herzégovine pour la chaleur de leur accueil et la parfaite organisation de la réunion.

9. Le Président a donné lecture du message que M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, adressait aux autorités de Bosnie-Herzégovine et aux membres du Bureau pour s'excuser de son absence due à une intervention chirurgicale. Dans ce message, M. Chabason confirmait que, sauf développements nouveaux, son départ interviendrait au 30 juin prochain, comme prévu par la prorogation de mandat qui lui avait été accordée par le PNUE. Le Président a indiqué que la question du départ de M. Chabason et des démarches que le Bureau pourrait à nouveau entreprendre afin de lui permettre de conduire la préparation et le déroulement de la réunion des Parties contractantes à Catane serait examinée à un stade ultérieur de la réunion. Le texte in extenso du message de M. Chabason est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 2 de l'ordre du jour: **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

9. La réunion a adopté l'ordre du jour établi par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP/BUR/60/1 et annoté sous la cote UNEP/BUR/60/2.

Point 3 de l'ordre du jour: **Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (octobre 2002-avril 2003)**

10. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, a présenté les grandes lignes du rapport d'activité figurant sous la cote UNEP/BUR/60/3 et a proposé à la réunion de l'examiner point par point, en s'attachant aux recommandations figurant en caractères gras que le Secrétariat soumettait au Bureau pour servir éventuellement de base à ses décisions.

A. COORDINATION

Cadre juridique

Union de la Serbie et du Monténégro

11. Le Secrétariat a indiqué avoir reçu une lettre du Bureau Représentatif du PNUE à Genève aux termes de laquelle la Mission Permanente de l'Union Serbie-Monténégro auprès de l'Office des Nations Unies à Genève l'informait que la République fédérale de Yougoslavie par sa déclaration de succession du 16 juillet 2002 réglait son statut au sein de la Convention de Barcelone et de 4 protocoles. A cet égard la Mission permanente avait joint une copie de l'Acte de dépôt auprès du Ministère des Affaires étrangères de l'Espagne, en tant que pays dépositaire. De son côté l'Espagne faisait désormais figurer la Yougoslavie sur la liste des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone.

Le Secrétariat a rappelé à cet égard la décision de la VIII^{ème} réunion des Parties Contractantes à Antalya (1993) que « tout nouvel état reconnu par les Nations Unies qui en exprimerait le vœux soit admis à adhérer au sein de la Convention de Barcelone ». Il a également noté que l'ancienne République fédérale de Yougoslavie portait le nom de Union Serbie Monténégro.

12. Le Président a déclaré que ce retour de la Serbie et du Monténégro, au terme d'une décennie marquée par des événements douloureux, était une évolution majeure dont il y avait lieu de se féliciter puisque, de la sorte, les pays riverains se trouvaient à nouveau au grand complet au sein du PAM et qu'on en revenait à une situation de normalité qui était de bon augure pour la paix et la stabilité dans la région des Balkans et pour la coopération méditerranéenne dans son ensemble.

DÉCISION

Le Bureau a demandé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour inviter les autorités de l'Union de la Serbie et du Monténégro à participer aux prochaines réunions des Points focaux nationaux du PAM à Athènes et des Parties contractantes à Catane.

Processus de ratification

13. Le Coordonnateur adjoint a fait le point sur l'état des ratifications des instruments révisés de Barcelone, le retour de la Serbie-Monténégro faisant passer à 17 le nombre de pays nécessaire pour l'entrée en vigueur des instruments modifiés. Les membres du Bureau ont fait part de l'évolution du processus dans leurs pays respectifs. Le Président a conclu d'un rapide calcul que, selon toute probabilité, il ne manquerait plus qu'une ratification pour que le chiffre nécessaire soit atteint à la réunion de Catane, ce qui aurait une grande portée, et pas seulement symbolique, pour la crédibilité du PAM. Pour sa part, il était tout disposé à mettre à profit ses prochaines visites en Méditerranée pour favoriser cet aboutissement, mais celui-ci ne dépendait pas seulement des gouvernements mais aussi, dans certains cas, d'une procédure parlementaire longue et complexe.

Système de rapports

14. Après la présentation de cette question par le Secrétariat, les membres du Bureau ont approuvé la proposition de convoquer une quatrième et dernière réunion du groupe de travail pour procéder à un bilan de l'exercice en cours avec les pays participants comme avec d'autres pays. La représentante de la Syrie a demandé que l'on s'attache à faire ressortir les points négatifs et positifs des formats utilisés lors de l'essai volontaire et que, dans le rapport qui serait soumis aux Parties contractantes, une assistance technique du Secrétariat soit prévue pour aider certains pays à mettre en œuvre le nouveau système.

DÉCISION

Le Bureau a invité le Secrétariat à suivre soigneusement l'exercice sur le système de rapports. Il a examiné les conclusions et recommandations de la réunion d'experts et a demandé au Secrétariat d'organiser au début juillet 2003 une réunion de consultation avec les pays participant à l'essai volontaire et qui serait ouverte à tous les autres pays qui le souhaiteraient. Par ailleurs, il faudrait prévoir dans la suite de cet exercice une assistance technique pour l'établissement des rapports qui serait octroyée sur la demande des pays.

Responsabilité et réparation des dommages

15. Le Coordonnateur adjoint a indiqué que, dans les travaux entrepris récemment avec les experts juridiques sur une question qui avait déjà occupé le PAM dans le passé, l'accent

avait été mis sur la valeur ajoutée pour la Méditerranée que devrait apporter tout instrument éventuel dans ce domaine. L'Administratrice de programme a ajouté que ce qui était ressorti de la réunion, outre l'opportunité d'un tel instrument spécifique à la Méditerranée, était la complexité de l'élément socio-économique et la nécessité d'engager une concertation avec les partenaires concernés, à commencer par les compagnies d'assurance, en particulier sur la création d'un fonds d'indemnisation méditerranéen.

16. Le Président, tout en considérant que, au plan théorique, l'instrument envisagé pouvait s'avérer très utile en Méditerranée, a souligné que son élaboration allait être une tâche très complexe car elle se heurterait aux réticences de certains pays du fait que des systèmes étaient déjà en place, notamment au sein de l'Union européenne qui, depuis les accidents récents de l'"Erika" et du "Prestige", avait pris de nouvelles dispositions très strictes et suivait étroitement la situation pour l'améliorer. Il fallait donc ne pas être trop ambitieux dans le temps et approfondir la réflexion sur les lacunes des systèmes en vigueur dans la région. Par conséquent, il paraissait prématuré de présenter une proposition de projet avancé à la prochaine réunion des Parties.

17. La représentante de la Syrie a estimé que la réunion était peu qualifiée pour discuter des aspects juridiques du problème, lequel, en dernière analyse, relevait des diverses législations nationales. Quant au représentant de la Grèce, il a rappelé qu'après les paquets Erika 1 et 2, l'UE préparait une nouvelle législation et qu'il n'était pas sûr qu'un nouveau Protocole méditerranéen fût la meilleure option: il allait prendre des mois, voire des années pour être élaboré, puis encore des années pour être ratifié, et ses dispositions seraient peut-être rendues caduques par l'évolution du droit dans ce domaine. Il jugeait préférable, pour l'heure, de s'en tenir à une procédure plus modeste de poursuite de la réflexion.

18. Sur proposition du Président, acceptée par la réunion, la recommandation du Secrétariat a été remaniée pour tenir compte des observations qui venaient d'être faites.

DÉCISION

Le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre les investigations menées avec les experts et de soumettre, sur ce sujet, un rapport d'étape aux réunions des Points focaux nationaux du PAM et des Parties contractantes pour examen et suite à donner.

Systeme de surveillance pour l'application effective des instruments juridiques du PAM

19. Le Secrétariat a présenté la note établie qu'il avait établie sur cette question, en application d'une décision de la dernière réunion du Bureau.

20. La réunion est convenue de la nécessité d'avancer dans la voie proposée par le Secrétariat en constatant que la Convention offrait, par ses articles 26 et 27, les bases juridiques pour le faire, que l'on pouvait s'inspirer des mécanismes appliqués par d'autres conventions qui n'étaient pas répressifs mais visaient au contraire une approche consensuelle, étant entendu qu'il ne s'agissait pas de mettre en place un mécanisme d'ingérence dans les affaires intérieures des pays. Il paraissait normal d'obtenir des Parties contractantes qu'elles "s'autocontrôlent" quant au caractère effectif de l'application par chacune d'elles des engagements pris en vertu des textes juridiques du système de Barcelone auxquels elles avaient adhéré et de garantir ainsi l'efficacité de la coopération méditerranéenne.

DÉCISION

Le Bureau a discuté la question du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la composante juridique du PAM parallèlement à la réalisation de l'exercice sur le système de rapports. La réunion proposée sur le système de rapports pourrait également servir à examiner la nécessité d'un mécanisme de surveillance de la mise

en œuvre de la composante juridique du PAM et de débattre plus avant des options possibles pour son application, notamment un organe institutionnel chargé d'évaluer ou de contrôler le respect des engagements, avec un mandat et une méthode de travail bien spécifiés, dans le but de préparer une recommandation solide et claire pour la réunion des Parties contractantes à Catane.

Évaluation du PAM

21. La réunion a décidé de reporter au lendemain l'examen de ce point, puisque les membres du Bureau n'avaient reçu que la veille ou le matin même le rapport en question, et qu'ils avaient donc besoin d'un délai pour l'étudier.

Évaluations en cours du CAR/ASP et du REMPEC

22. Le Président a indiqué que, à un niveau bilatéral, il avait eu l'occasion de s'entretenir de la question du CAR/ASP avec les autorités tunisiennes et que celles-ci étaient tout à fait sensibilisées à la nécessité de résoudre certains problèmes, notamment au plan de sa direction. Elles avaient fait part de leur intention de prendre les dispositions nécessaires avant les réunions des PFN et des Parties contractantes.

Coopération et partenaires

Coopération avec la Commission européenne

23. Le Coordonnateur adjoint a fait un bref rappel historique des relations du PAM et de la CE et du nouveau contexte dans lequel elles s'inscrivaient après la conférence euro-ministérielle d'Athènes de juillet 2002, le rôle confié au PAM pour l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, les propositions concrètes de réunions semestrielles conjointes et d'invitations réciproques avancées à la 5e réunion des correspondants du SMAP. Le temps n'était plus où l'on considérait la CE comme une simple Partie contractante, on entrait dans un nouveau processus dont la dynamique allait croître avec l'adhésion imminente et ultérieure de nouveaux pays méditerranéens à l'UE. Le Secrétariat proposait de se concerter très prochainement avec la nouvelle équipe en place à la DG Environnement à l'occasion d'une visite du Coordonnateur à Bruxelles, si possible avec le Président du Bureau pour lui conférer un caractère plus officiel.

24. Le Président a fait écho à cet exposé en estimant que l'heure était en effet venue de renforcer et d'institutionnaliser les contacts déjà fructueux amorcés avec la CE, puisque trois nouveaux pays du PAM seraient membres en 2004 et que, à moyen terme, on pouvait envisager une UE comptant en son sein onze pays riverains de la Méditerranée. Pour engager cette concertation, le Bureau pouvait demander à son Président d'adresser une lettre au Commissaire européen en charge de l'environnement pour que le Secrétariat et le Président aillent ensemble à Bruxelles en vue de formaliser certains points de coopération.

25. Le représentant de la Grèce a jugé que cette question était cruciale et qu'il fallait l'aborder avec le nouvel esprit, tourné vers l'action, qui avait inspiré la rénovation de la Convention de Barcelone en 1995. La plupart des Parties contractantes étaient manifestement conscientes que nombre d'activités et de projets inscrits au programme du PAM ne pourraient se matérialiser sans les moyens que l'UE était à même d'offrir. Les signes positifs se multipliaient et c'était aussi une chance que la Méditerranée ait en quelque sorte présidé l'UE, avec la Grèce au premier semestre 2003 et l'Italie au second.

26. La représentante de la Syrie, souhaitant exprimer les vues d'un pays non européen, a estimé que la coopération avec l'UE était capitale. Elle a ajouté que, selon elle, il faudrait

mettre en place une entité de coordination régionale des divers programmes de l'UE et du PAM pour éviter les doubles emplois.

DÉCISION

Le Bureau a décidé que son Président adresserait un courrier au Commissaire de la CE en charge de l'environnement pour se féliciter des résultats des premiers contacts entre la DG/CE et le PAM, rappeler les engagements pris à la réunion euro-méditerranéenne d'Athènes de juillet 2002 et proposer une rencontre officielle avec la DG Environnement afin d'examiner les moyens de les concrétiser.

Synergie et coopération avec d'autres programmes et initiatives dans la région

27. Le Secrétariat a détaillé les antécédents et présenté les perspectives de coopération avec les divers programmes cités dans le rapport d'activité et qu'il convenait de favoriser.

28. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a fait état de l'expérience que son pays tirait de sa coopération avec le REReP et le REC et qui était très positive. Ces structures s'occupaient spécialement, dans la région des Balkans, de projets et d'activités s'inscrivant dans cadre du pacte de stabilité, le REC jouant un rôle plus technique mais avec un statut diplomatique. Les questions d'environnement-développement qui s'étaient posées en Bosnie-Herzégovine au lendemain des conflits qui l'avaient meurtrie n'auraient pas trouvé de solution sans leur appui.

29. Le représentant de la Slovénie a ajouté que son pays aussi avait une expérience très positive de sa coopération avec le REC qui avait aidé à la préparation d'une évaluation environnementale stratégique. De même, la coopération avec le programme Baltique 21 avait été précieuse. Ces programmes avaient beaucoup à apprendre à des pays comme le sien, notamment pour le financement. Les enseignements que la Slovénie en avaient tirés étaient à la disposition d'autres pays candidats à l'adhésion à l'UE.

30. La représentante de la Syrie, jugeant ces éléments très intéressants, a demandé que des renseignements sur le REReP soient fournis aux pays arabes pour leur participation éventuelle à son programme. Il a été décidé que le Secrétariat joindrait en annexe au rapport de la réunion une note d'information sur le REReP et le REC.

31. Le Président a conclu de ces interventions qu'elles démontraient que la proposition du Secrétariat de resserrer la coopération avec ces divers programmes était tout à fait fondée. La conférence de Kiev, dont la tenue était imminente, devrait être une occasion de reprendre contact avec eux. À cet égard, il fallait être conscient que le projet de déclaration ministérielle de la Conférence de Kiev avait d'abord ignoré superbement la Méditerranée et que cet oubli avait pu être partiellement réparé grâce à des interventions du représentant de Monaco appuyées par celle du Canada. Il y avait donc une pesanteur à vaincre, un combat à mener pour faire comprendre dans les forums internationaux que la Méditerranée existait et qu'elle avait une spécificité.

DÉCISION

Le Bureau a demandé au Secrétariat:

- a) d'envisager les modalités qui permettraient d'améliorer la coopération et les synergies avec le programme REREP, le Centre REC, l'École euro-arabe de gestion, le programme Baltique 21 ainsi que la Convention ESPO;**
- b) d'adresser au programme Baltique 21 une lettre d'invitation à la réunion des Parties contractantes à Catane et de lui proposer d'organiser avec lui une manifestation parallèle ("side event") à la prochaine réunion de la CMDD;**
- c) de rester en contact avec le secrétariat de la Convention ESPO pour préparer un plan de travail conjoint qui serait mis en œuvre au cours du prochain exercice biennal**

et promouvoir des accords bilatéraux au niveau national, et d'inviter la Convention ESPO à la réunion des Parties contractantes à Catane;

d) de resserrer la coopération avec des conventions consacrées à des questions horizontales et transversales et avec leurs programmes de mise en œuvre correspondants, en prenant en compte les résultats de la Conférence de Kiev et le processus "Un environnement pour l'Europe".

Liste de partenaires

32. La réunion a entendu les arguments fournis par le Secrétariat pour que soit réinscrite sur la liste de partenaires une ONG qui en avait été supprimée par inadvertance et pour qu'y soient inscrits deux réseaux d'ONG satisfaisant aux critères approuvés par le Bureau, et elle a souscrit à la décision ci-après.

DÉCISION

Le Bureau, à la lumière des explications fournies par le Secrétariat, a décidé d'ajouter les organisations INARE, UNASD et APNEK à la liste des partenaires du PAM.

Questions financières et de personnel

Questions financières

33. Le Secrétariat a présenté les éléments du rapport d'activité ayant trait aux versements des contributions pour l'exercice en cours et les années antérieures, à la situation du Fonds d'affectation après prise en compte des arriérés, et aux intérêts créditeurs pour 2001-2002.

Demandes de retraits sur le Fonds d'affectation

34. La réunion a sollicité du Secrétariat des explications plus précises sur les demandes de retrait qu'il formulait. S'agissant de la réunion des PFN du PAM, le Coordonnateur adjoint a expliqué qu'on avait pratiquement un doublement des frais prévus à l'origine lors de l'établissement du budget, et cela pour plusieurs raisons: hausse générale des tarifs des hôtels d'Athènes en raison de leur rénovation dans la perspective des JO de 2004; hausse du coût de la vie due à l'introduction de l'euro, phénomène également observé dans les autres pays de la zone euro; et forte hausse, pour les raisons précitées, du *per diem* des Nations Unies pour Athènes qui serait alloué aux participants.

35. Le Président a déclaré qu'il pensait exprimer un avis très général en se déclarant "effaré" par une telle hausse qu'il aurait fallu prévoir. Son sentiment était qu'il fallait limiter le chiffre désormais annoncé dans toute la mesure du possible en négociant de manière très stricte les conditions de location de la salle, au besoin en revoyant le choix de l'hôtel et de l'emplacement du lieu de la réunion, et, puisque l'on ne pouvait changer le *per diem* officiellement fixé par les Nations Unies, de prévenir les Parties que le PAM ne prendrait à sa charge qu'un seul participant pour les pays membres de l'UE ou en cours d'adhésion à celle-ci, et un deuxième participant pour les pays aux économies en transition, et ce dans des cas très spécifiques et dûment motivés. La réunion, sous réserve de ces conditions, a admis l'allocation d'un montant supplémentaire de 30 000 dollars E.U., au lieu des 65 000 réclamés par le Secrétariat.

36. Les demandes de retrait de 10 000 dollars E.U. pour compenser les pertes du pouvoir d'achat des salaires du personnel du CAR/PAP de Split, de 20 000 dollars E.U. pour finaliser le processus d'évaluation du PAM (sous réserve de la discussion de ce point qui aurait lieu le lendemain matin), de 20 000 dollars E.U. pour la poursuite de l'élaboration de la SMDD et de 2000 dollars E.U. à allouer au nouveau programme sur le patrimoine culturel ont été acceptées sans qu'aucune objection ne soit soulevée.

37. S'agissant de la demande de retrait d'un montant de 55 000 dollars E.U., s'ajoutant à une contribution éventuelle de 30 000 dollars E.U. de Monaco, pour la tenue d'une réunion relative à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Protocole de Malte, la décision a été remise au lendemain en attendant que le Bureau ait communication de la recommandation pertinente de la réunion des correspondants du REMPEC et qu'il ait examiné les activités de ce Centre (***de ce fait, la décision d'approbation des montants ci-après n'a été acceptée définitivement que le lendemain matin après examen des activités du REMPEC, des activités de la CMDD et du rapport sur l'évaluation du PAM).***

Utilisation de l'euro

38. Le Secrétariat a rappelé les diverses démarches effectuées depuis deux ans auprès de Nairobi et de New York pour que l'euro devienne la monnaie de référence et de compte du PAM, avec une réponse finalement positive en février dernier, étant entendu que le prochain budget du PAM serait établi en euros et, à titre indicatif, en dollars, puisque cette dernière monnaie resterait la base des relevés dans les comptes des Nations Unies, conformément aux règles de celles-ci. Un compte en euros au nom du Fonds d'affectation spéciale allait bientôt être ouvert dans une banque européenne.

39. À la suite de ces développements favorables, les membres du Bureau ont admis comme allant de soi que le prochain budget serait établi en euros et qu'il prendrait comme base de référence le budget en euros approuvé à Monaco en novembre 2001, faute de quoi, compte tenu du recul très important du dollar par rapport à l'euro depuis un an, les Parties approuveraient en novembre prochain un budget en baisse équivalente, soit pour l'heure d'au moins 25%, ce qui ne permettrait pas au programme de continuer à fonctionner. En 2001, le budget avait été établi à la fois en dollars (obligation légale à l'époque) et en euros, car le Secrétariat travaillait déjà dans la perspective d'une introduction à terme de l'euro. Désormais, l'euro devenant la monnaie de compte du PAM, les appels de contributions seraient notifiés dans cette monnaie et versés dans le montant équivalent, quelle que soit la devise utilisée, dollar y compris. Pour les contributions volontaires, libres par définition, les pays pouvaient les calculer dans la monnaie de leur choix.

40. Le Secrétariat a fait observer que, en raison de cette transition du dollar à l'euro d'un exercice à l'autre, le PAM recevait encore les contributions engagées en dollars en 2001, d'où une perte de fonds proportionnelle à la baisse du dollar et qu'il lui fallait gérer.

41. Enfin, s'agissant de la quote-part de l'Union de la Serbie-Monténégro, le taux présentement fourni était purement indicatif et le chiffre définitif serait communiqué à la réunion de Catane. Mais la reprise des activités de cette entité se solderait par un accroissement des dépenses pour le PAM.

DÉCISION

a) Le Bureau a autorisé le retrait sur le Fonds d'affectation spéciale (MTF) de:

- **30 000 dollars E.U en vue de compléter les fonds existants (50 000 dollars) pour la prochaine réunion des Points focaux du PAM, compte tenu de l'augmentation des coûts intervenue dans les pays hôte; à cet égard, le Secrétariat a été exhorté à négocier les prix les plus avantageux pour l'hébergement des participants et la location de la salle et des services de conférence, à ne prendre en charge qu'une seule personne pour les pays membres de l'UE ou en cours d'adhésion et, pour les autres pays, de n'admettre la prise en charge d'une deuxième personne que si des pays en faisaient la demande pour des raisons tout à fait pertinentes liées à l'ordre du jour et à l'organisation de la réunion; il a aussi demandé au Secrétariat de**

prendre contact avec les autorités grecques concernées, en étroite coopération avec le Point focal national, afin d'obtenir un soutien additionnel;

- **10 000 dollars E.U. pour compenser les pertes de pouvoir d'achat de tous les salaires du personnel du CAR/PAP;**
- **20 000 dollars E.U. pour finaliser le processus d'évaluation du PAM;**
- **20 000 dollars E.U. pour la poursuite de l'élaboration de la SMDD;**
- **2 000 dollars E.U. pour aider à l'instauration d'un nouveau programme sur le patrimoine culturel dans le cadre de la CMDD.**

b) Le Secrétariat a été invité à présenter en euros le budget 2004-2005 aux Parties contractantes, pour adoption, en utilisant comme référence le budget en euros tel qu'il avait été approuvé à Monaco en 2001.

Questions de personnel

Prorogation du mandat du Coordonnateur

42. À ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur adjoint a annoncé que, étant lui-même candidat au poste de Coordonnateur du PAM, il préférerait que le débat se poursuive sans sa présence et qu'il quittait la salle jusqu'au point suivant en laissant à Mme Hema le soin de représenter le Secrétariat.

43. Le Président a rappelé que, lors de sa dernière réunion à Monaco, le Bureau avait exprimé à l'unanimité le souhait que le mandat de l'actuel Coordonnateur du PAM soit prorogé jusqu'en décembre 2003 pour lui permettre d'assumer, dans la continuité indispensable, la préparation et le déroulement de la prochaine réunion des Parties contractantes à Catane. En fait, le Directeur exécutif du PNUE, après en avoir référé au Secrétariat général des Nations Unies à New York, n'avait pu accepter qu'une prorogation de trois mois, jusqu'au 30 juin 2003, et M. Chabason lui-même, par la lettre en date du 15 mai lue à l'ouverture de la présente réunion, paraissait prendre acte de cette échéance en évoquant l'imminence de son départ. Un élément nouveau était intervenu avec la réouverture de l'appel à candidatures intervenue à la suite de la demande de certaines Parties. De ce fait, il paraissait peu vraisemblable qu'un nouveau Coordonnateur fût nommé à brève échéance et la prorogation du mandat de M. Chabason n'en était que plus indispensable, et ce malgré l'avis pessimiste du Directeur exécutif du PNUE exprimé dans sa lettre au Président du Bureau quant à l'acceptation d'une nouvelle prorogation. Dans ces conditions, quelle position souhaitait adopter le Bureau?

44. Le représentant de la Grèce a souligné la gravité de cette question: le succès de la réunion de Catane, qui serait l'aboutissement d'une bonne préparation et que tout le monde appelait de ses vœux, exigeait absolument la présence de M. Chabason. Ce n'était évidemment pas une personne nommée à titre intérimaire par le PNUE, si compétente fût-elle, qui pourrait en un tournemain se saisir de questions cruciales pour l'avenir du PAM et être à même de conduire des débats fructueux. M. Lascaratos relevait du reste dans la position de Nairobi une contradiction: si c'était bien le PNUE qui nommait le Coordonnateur, c'étaient en fin de compte les Parties contractantes qui couvraient son salaire et avaient par conséquent leur mot à dire dans une telle décision. Le Bureau devait donc insister en chargeant son Président de prévenir le Directeur exécutif du PNUE qu'une démarche allait être tentée directement à New York par les missions diplomatiques de ses pays membres afin de remettre un mémorandum commun au Secrétaire général des Nations Unies.

45. Les représentants de la Syrie, de la Slovénie et de la Bosnie-Herzégovine ont appuyé sans réserve la position du représentant de la Grèce, en s'interrogeant toutefois sur la marche à suivre si la réponse de New York était négative.

46. À l'issue d'un nouvel échange de vues, le Bureau a décidé que les ambassadeurs auprès des Nations Unies de la Grèce, pays assumant actuellement la présidence de l'Union européenne, et de Monaco, remettraient le plus rapidement possible au Secrétaire général des Nations Unies le mémorandum commun justifiant la demande de prorogation, autant que possible de concert avec les ambassadeurs des autres pays membres du Bureau si les procédures administratives nécessaires le permettaient à temps, afin que la décision de prorogation soit prise au début juin au plus tard. En cas de réponse négative du Secrétaire général, le Bureau ne jugeait pas opportun l'envoi par le PNUE d'une personne extérieure au PAM pour assurer l'intérim du Coordonnateur et il s'en remettrait, pour ce faire, aux compétences de l'équipe de l'Unité de coordination à Athènes.

47. Enfin, s'agissant du processus de sélection du nouveau Coordonnateur, le Président a indiqué que, dans la lettre que lui avait adressée le Directeur exécutif du PNUE, ce dernier avait répondu positivement à la demande du Bureau d'être associé, le moment venu, au choix de la personne chargée d'occuper le poste. Le Bureau a demandé à son Président, dans sa nouvelle lettre au Directeur exécutif du PNUE, de lui proposer d'établir à cet effet une première liste de candidats pertinents et de rappeler que les Parties contractantes avaient décidé que la personne retenue pour le poste devrait être originaire d'un pays méditerranéen.

DÉCISION

Le Bureau a chargé son Président d'avertir par courrier le Directeur exécutif du PNUE qu'une démarche commune serait entreprise dans les plus brefs délais auprès du Secrétariat des Nations Unies à New York par les ambassadeurs des pays membres du Bureau pour lui remettre un mémorandum réitérant directement la demande de prorogation jusqu'à fin novembre 2003 du mandat de l'actuel coordonnateur du PAM. Si cette démarche restait infructueuse, le Bureau a décidé de se fonder sur les compétences de l'équipe de l'Unité de coordination pour assurer l'intérim du Coordonnateur.

Dans la lettre que le Président adresserait au Directeur exécutif, il serait rappelé que les Parties contractantes avaient, de longue date, demandé que le candidat retenu pour le poste soit originaire d'un pays riverain de la Méditerranée et satisfasse aux critères déjà proposés par le Bureau.

Commission méditerranéenne du développement durable

Stratégie méditerranéenne de développement durable

48. Le Coordonnateur adjoint a rendu compte des principaux résultats de la réunion de la CMDD qui venait de se tenir à Cavtat (Croatie) ainsi que de l'état des travaux d'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, avec l'achèvement de la "Vision" pour les "Orientations-cadre", lesquelles étaient en voie de finalisation. La stratégie, qui exigeait un processus complexe d'élaboration par tous les acteurs concernés, serait soumise à la Quatorzième réunion des Parties de 2005.

49. Le représentant de la Grèce a exprimé sa profonde déception de ce que la stratégie méditerranéenne ne serait pas prête pour la Treizième réunion à Catane en novembre prochain. Deux années s'étaient écoulées depuis la décision de l'élaborer, deux autres années allaient s'y ajouter avant qu'elle ne soit adoptée à la réunion de 2005, avec le risque d'apparaître déjà obsolète. Le document sur les "Orientations-cadre" présenté à Cavtat avait paru très faible, il avait suscité un véritable désarroi au sein de plusieurs délégations, et un tel délai était un mauvais coup porté à la Commission et appelait des explications de la part du Secrétariat.

50. Le Coordonnateur a adjoint a rappelé les diverses étapes indispensables à l'élaboration du document, puisque tous les pays riverains, les acteurs privés et la société civile devaient y être étroitement associés, avec la réalisation d'études distinctes sur les différents "piliers" qui demandaient à être fondues et synthétisées, d'où la nécessité de beaucoup de temps, d'échanges et d'interactions pour arriver à des résultats cohérents, et cela en l'absence d'un organe de coordination à l'échelle régionale, le Secrétariat ayant dû organiser à lui seul l'ensemble du processus. Le document des "Orientations" serait donc revu à la lumière des observations de la CMDD et soumis à Catane pour servir de base à l'élaboration de la stratégie au cours du prochain exercice biennal. Les Parties contractantes avaient peut-être sous-évalué les moyens et le temps nécessaires pour mener à bien le processus.

51. Le Président a déclaré que s'il partageait aussi une relative déception sur le fond du document présenté à Cavtat, le calendrier était conforme à celui fixé un an auparavant par la Commission et repris dans la Déclaration d'Athènes, et il a fait observer que tous les pays méditerranéens étaient soucieux de s'impliquer dans le processus, certains, comme la France et l'Italie, ayant prévu d'organiser des réunions d'experts auxquelles le PAM seraient conviés et qui constitueraient une contribution importante. D'autre part, il fallait soigneusement organiser la réflexion et, à cet effet, il fallait des ressources beaucoup plus importantes que celles qui étaient disponibles dans le cadre de la CMDD. Étant donné que, à sa réunion d'Athènes en 2002, le Partenariat euro-méditerranéen avait confié au PAM/CMDD la mission d'élaborer la stratégie, il conviendrait de discuter avec la CE les moyens matériels et intellectuels que celle-ci pourrait mettre à sa disposition pour qu'il s'acquitte convenablement de sa tâche.

52. Expliquant que, en raison des événements qui l'avaient frappé au cours de la dernière décennie, son pays n'avait pu s'atteler à l'élaboration d'un Agenda 21 dans le sillage de la Conférence de Rio, le représentant de la Bosnie-Herzégovine a annoncé que celle-ci venait d'amorcer l'élaboration de sa stratégie nationale de développement durable et qu'elle comptait beaucoup sur la référence que constituerait la stratégie régionale.

Évaluation et perspectives d'évolution de la CMDD

53. Le Secrétariat a présenté les grands traits du document contenant les 16 recommandations approuvées à Cavtat par la CMDD sur ses perspectives d'évolution, sur la base de certaines des conclusions de la "task force", et qui seraient soumises à Catane. Il a indiqué qu'il était difficile à la CMDD, sur des points comme la composition et le recrutement de ses membres, ou le renforcement de son Secrétariat, de faire des propositions de nature institutionnelle qui incombaient à la réunion des Parties. C'était pourquoi la CMDD avait recommandé que mandat soit donné au Coordonnateur du PAM d'identifier, grâce à un avis extérieur spécialisé, les moyens appropriés requis pour la structure du PAM, CMDD y comprise, en vue de promouvoir le développement durable au niveau régional, et de soumettre à ce sujet des recommandations aux Parties contractantes.

54. Le Président a fait observer à la réunion que son rôle n'allait pas au delà d'une simple information sur les propositions de la CMDD et le rapport de la "task force" et qu'elle n'avait pas à en débattre.

55. Le représentant de la Grèce a souscrit à cet avis en indiquant que le rapport de la "task force" n'avait pas été accepté par la CMDD, qui avait décidé d'en reprendre un résumé remanié dans ses recommandations. Le rapport de la "task force" serait donc soumis à Catane uniquement comme document d'information. Selon un sentiment exprimé à Cavtat par sa délégation et celle d'autres Parties et organisations, on avait surtout cherché à remédier aux faiblesses de la CMDD par du personnel supplémentaire.

Patrimoine culturel et information

56. La réunion a pris note avec intérêt du compte rendu, par le Secrétariat, des résultats de la réunion tenue à Nice en avril 2003 pour la reprise, dans le cadre du PAM/CMD, du thème du patrimoine culturel précédemment traité par le Centre des 100 sites historiques, avec une action nouvelle, plus ouverte et mieux ciblée, qui n'entraînerait pas de frais supplémentaires pour le programme; elle a pris note également des activités menées en matière d'information.

B. COMPOSANTES

56. Le Secrétariat a présenté à grands traits les activités menées depuis la dernière réunion du Bureau au titre des diverses composantes du PAM

MED POL

57. S'agissant de la recommandation proposée par le Secrétariat sur le MED POL, le délégué de Monaco s'est demandé si le Bureau était vraiment habilité à lancer le processus de la Phase III alors qu'allaient se tenir dans quelques jours la réunion des Coordonnateurs pour le MED POL et, en septembre, celle des PFN du PAM. La réunion a décidé de ne retenir que l'essentiel de la proposition à titre incitatif, et sous réserve des recommandations qui seraient prises ensuite par les réunions précitées.

Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS, "points chauds" de pollution, activités de surveillance continue

58. À l'issue de la présentation des activités correspondantes par le Secrétariat, le Président a insisté sur la nécessité de diffuser largement dans toute la région le rapport sur les "points chauds" de pollution, dont la première version avait suscité des réactions de la part de certains pays. C'était désormais une question majeure de transparence qui permettait d'identifier "les mauvais élèves" et de formuler les recommandations indispensables à un renforcement de la coopération et des engagements pris dans ce domaine. La réunion s'est ralliée à cet avis.

59. À propos des activités de surveillance, le délégué de Monaco a fait observer que, dans le rapport de l'Agence européenne de l'Environnement qui allait être publié dans le cadre de la Conférence de Kiev, il était relevé une grande différence entre le niveau des informations concernant les rives de l'Atlantique et des mers du Nord et Baltique, et le niveau, beaucoup plus faible, des informations concernant les rives de la Méditerranée, de la mer Noire et de la mer Caspienne.

60. La réunion a adopté les décisions suivantes:

DÉCISIONS

- **MEDPOL**

Compte tenu du fait que la Phase III du MED POL s'achèvera en 2005, le Bureau, sans préjuger des recommandations et propositions de la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et de la réunion de PFN du PAM, a invité le Secrétariat à engager le processus de révision du programme MED POL dans le but d'élaborer un nouveau programme (2006-2013) qui serait soumis pour adoption à la réunion des Parties contractantes de 2005.

- **Mise en œuvre du PAS**

Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes de ne ménager aucun effort pour mener à bien la phase préparatoire de l'élaboration des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, et en particulier de finaliser le Bilan diagnostique national (BDN) et le Bilan de base d'émissions/rejets de polluants (BB).

- **Activités de surveillance continue**

Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à formuler et exécuter des programmes nationaux de surveillance continue en vue de compléter la couverture géographique de la région et de créer un réseau efficace d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine permettant de vérifier les réductions de la pollution qui devraient être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

- **Rapports soumis au titre du MED POL**

Le Secrétariat est invité à renforcer, en étroite concertation avec les pays, la coopération avec l'AEE concernant l'harmonisation des systèmes de rapport et du processus EIONET.

REMPEC

Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"

61. Le Bureau a pris note de la proposition, qui venait de lui être distribuée, de la réunion des correspondants du REMPEC de février 2003 concernant l'élaboration, dans le cadre d'une réunion d'experts qui se tiendrait en septembre 2003 avant la réunion des PFN du PAM, d'une stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques", pour soumission à la réunion des Parties contractantes. Il a considéré que la nécessité de ce document n'était pas évidente au stade actuel, concernant un Protocole qui n'avait fait l'objet à ce jour que d'une seule ratification et dont l'entrée en vigueur n'interviendrait que dans plusieurs années. Une telle stratégie serait, au mieux, un commentaire illustré du Protocole, sans grande portée concrète. Par ailleurs, la réunion d'experts en question, d'un coût élevé, n'était pas prévue au budget de 2001 et appelait une nouvelle ligne budgétaire pour l'exercice en cours. Le Bureau avait par conséquent tout pouvoir pour se prononcer sur ce sujet. En revanche, au plan politique, et compte tenu de l'accident du "Prestige" et de la nouvelle problématique qu'il avait suscitée dans tous les pays et au sein de l'UE, il apparaissait tout à fait pertinent que les ministres présents à Catane adoptent une déclaration sur la question en faisant part de leur préoccupation et de leur détermination dans le domaine crucial de la sécurité maritime. Il revenait ainsi au REMPEC de préparer un avant-projet de cette déclaration qui serait examiné par les PFN à Athènes avant d'être soumis aux Ministres, à Catane, pour adoption.

DÉCISION

Le Bureau a considéré que, au stade actuel, il était prématuré d'envisager une réunion consacrée à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Protocole de Malte; en revanche, une réunion relative aux renseignements tirés de ces événements demeure opportune ; la question pourrait être soumise aux Points Focaux pour considération. En tout état de cause, le Secrétariat devrait préparer avec le REMPEC un projet de déclaration politique des ministres sur cette question cruciale en vue de la réunion des Parties Contractantes de Catane ; un avant-projet de texte sera soumis aux Points Focaux du PAM.

CAR/PP

62. La réunion a noté avec intérêt les nombreuses activités de formation et publications du Centre de Barcelone, notamment dans le cadre du FEM et du programme LIFE. Elle a estimé que la recommandation qui lui était soumise, outre qu'elle consacrait et rationalisait la complémentarité des deux programmes de plus en plus associés dans le cadre du PAS, offrait aussi l'avantage de réaliser des économies d'échelle.

DÉCISION

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'organiser conjointement, à l'avenir, la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et celle des Points focaux du CAR/PP en vue de mieux intégrer les travaux des deux programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

CAR/ASP

63. L'état des travaux sur le PAS BIO a été brièvement exposé par l'Administratrice de programme, qui a souligné l'importance politique de ce document qui appelait encore des améliorations sensibles avant d'être soumis à Catane.

64. Le représentant de la Grèce a indiqué que, lors de la dernière réunion de la CMDD à Cavtat, l'accent avait été mis sur la contribution que la communauté scientifique méditerranéenne pouvait apporter aux activités du CAR/ASP, en particulier les travaux de la CIESM sur la question des espèces invasives.

65. Le Secrétariat a précisé que, à cet égard, les conclusions de l'évaluation du CAR/ASP étaient attendues avec impatience car il avait été demandé à ceux qui la réalisaient de voir quelles étaient les institutions de la Méditerranée avec lesquelles le Centre devrait travailler pour renforcer la synergie et éviter les doubles emplois. La réunion a décidé de compléter la recommandation dans ce sens, et a estimé, sans vouloir s'ingérer dans le mandat de la réunion des PF pour les ASP, qu'il fallait veiller à ce que certaines activités comme celles portant sur la taxinomie ou la création d'un centre d'échanges, ne recourent pas des activités déjà réalisées ailleurs en Méditerranée.

66. Au sujet de la mise œuvre des plans d'actions pour la sauvegarde des espèces menacées, le Président a déploré que le Bureau ait droit depuis des années, à chacune de ses réunions, à des paragraphes de pure forme sur le phoque moine, les tortues marines ou d'autres espèces sans que rien d'essentiel ne soit entrepris sur le terrain pour enrayer leur déclin, voire empêcher leur disparition complète. Dans ce domaine, la responsabilité des pays concernés était directement engagée et le CAR/ASP devait y veiller plus étroitement, et il convenait de le rappeler avec vigueur. La réunion a souscrit à cet avis et complété en ce sens sa recommandation.

DÉCISION

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'appliquer une vaste approche participative au processus de formulation du PAS BIO. Le PAS BIO, qui représente un document politique d'une grande importance que les Parties contractantes auront à approuver à Catane, devrait reposer sur une analyse approfondie de la situation actuelle de la biodiversité; il devrait aussi indiquer les priorités, identifier les ressources disponibles et potentielles, les acteurs et les partenaires possibles en vue d'assurer le succès de sa mise en œuvre et tirer au mieux parti de l'ensemble des connaissances scientifiques existant actuellement et de la contribution des institutions compétentes en Méditerranée en veillant à éviter les doubles emplois.

Le Bureau exhorte les Parties contractantes concernées à prendre des mesures plus effectives pour la sauvegarde des espèces méditerranéennes menacées comme le phoque moine et les tortues marines et demande au CAR/ASP de relancer les pays sur cette question capitale.

Environnement et développement (CAR/PB)

67. Le Secrétariat a rendu brièvement compte des activités du Plan Bleu et indiqué que le Centre comptait publier la version finale du Rapport Environnement-Développement au cours de l'été 2004.

DÉCISION

Le Secrétariat a été invité à porter une attention spéciale au processus d'élaboration du Rapport Environnement - Développement afin de communiquer aux Parties contractantes, à Catane, un avant-projet déjà substantiel du rapport.

Gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP)

68. Après l'examen des principales activités du Centre de Split et notamment de l'état d'avancement de la stratégie sur le PAC et la GIZC, qui serait soumise pour adoption à la réunion des Parties contractantes à Catane, un débat s'est engagé sur l'opportunité de présenter aussi un document concernant un nouvel instrument juridique relatif à la gestion du littoral. Deux participants ont fait part de leur scepticisme sur la possibilité d'aboutir un jour à un tel Protocole GIZC, une majorité de Parties contractantes s'étant déjà montrée fort réticente dans le passé sur ce sujet. Un autre participant a noté que la Convention de Barcelone révisée portait, dans son nouvel intitulé, sur la protection du littoral et qu'une étude de faisabilité semblait, à tout le moins, indiquée. La réunion s'est rangée à cet avis, après que le Secrétariat eût fait observer que cette étude avait été demandée par les Parties contractantes à Monaco et que la recommandation proposée au Bureau dans le rapport d'activité demandait à être reformulée de manière plus explicite.

69. À propos des PAC en cours sur le Liban et l'Algérie et de tous les nouveaux PAC qui seraient acceptés à l'avenir, le Coordonnateur adjoint a indiqué que les projets prévoyaient désormais, après leur achèvement, un suivi d'au moins deux ans dans les pays concernés, avec un échéancier précis pour l'examen des engagements. À propos de l'étude de faisabilité en cours, les experts qui en étaient chargés étaient conscients de la difficulté de parvenir à un protocole, qui n'était qu'une option juridique parmi d'autres - des lignes directrices étant la formule qui semblait la plus réaliste pour le moment.

DÉCISION

Le Secrétariat a été invité à suivre soigneusement l'élaboration du document stratégique sur la GIZC, PAC y compris, et à réaliser une étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique dans ce domaine qui serait soumis à la réunion des Parties contractantes à Catane pour examen et suite à donner.

C. PROCHAINE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

70. Le Bureau a pris note de l'état des préparatifs de la prochaine réunion des Parties à Catane, des documents en cours ou déjà élaborés, des principaux points proposés pour le débat ministériel, et s'est félicité que, conformément au souhait de nombreux pays, la direction du PAM avait demandé à chaque composante du PAM de limiter au maximum ses recommandations et d'éviter celles de caractère trop général qui revenaient à chaque fois.

71. À propos du projet de plan régional pour la réduction de 50% de l'apport de DBO d'origine industrielle d'ici à 2005, il a été souligné que, il semblait irréaliste de prévoir une

telle réduction dans un délai de deux ans, voire même de quatre ou cinq ans, et que le secrétariat devrait vérifier ce point.

72. En réponse à une demande du Président, le Secrétariat a précisé que, pour le moment, on ne prévoyait pas de séparation entre un segment ministériel et le reste de la réunion de Catane, mais que la réunion des PFN en septembre avait pour mission d'approuver les aspects techniques du programme et le budget, la réunion des Parties n'ayant qu'à débattre des questions politiques ou des seuls points techniques ou budgétaires qui n'auraient pas fait l'objet d'un consensus aux PFN.

Évaluation du PAM

73. La réunion a abordé, à la fin du point consacré au rapport d'activité du Secrétariat, ce point des questions institutionnelles dont elle avait décidé de reporter l'examen pour donner le temps à chaque membre du Bureau d'étudier le document.

74. L'Administratrice du programme a présenté à grands traits les principales sections du rapport intérimaire "Évaluation du PAM": Introduction, Contexte de l'évaluation du PAM, Performances du PAM - Principales conclusions, Recommandations, Annexes.

75. La représentante de la Syrie a souhaité que soient mieux définies les mesures prises et les actions menées par rapport aux objectifs fixés et aux dépenses engagées. Elle a proposé, à cet effet, que se tienne une nouvelle réunion du groupe de réflexion pour que les aspects techniques soient précisés, avec des résultats quantifiés des Centres d'activités au niveau régional et national enrichissant le chapitre sur les performances des CAR et du MED POL. Le représentant de la Grèce a souscrit à cet avis en ajoutant que l'impact des activités du PAM au niveau national dépend en grande partie des pays mêmes.

76. Le Secrétariat s'est dit conscient de ces insuffisances, mais les données nécessaires au plan national devaient être communiquées par les PF et ce travail ne pourrait être accompli avant la réunion de Catane.

77. À la remarque du Président que ce travail de complément et d'enrichissement du rapport ne pourrait désormais se faire que par des procédures de consultation écrite, le représentant de la Grèce a objecté que la plus grave lacune concernait les perspectives d'évolution de la CMDD, ce qui justifiait absolument une nouvelle réunion du groupe de réflexion ("Think Tank") avant Catane, puisque celui-ci n'avait pas abordé la question au cours de ses deux réunions, étant dans l'attente des conclusions officielles de la "task force". De son côté, le délégué de Monaco a noté que la question des PFN du PAM et des CAR et de leur rôle n'avait pas assez été abordée et qu'il faudrait également aborder la question des experts et des consultants. Enfin, la réunion a estimé que les diagrammes des annexes demandaient à être remaniés pour les rendre plus clairs et fonctionnels.

78. À l'issue de cet échange de vues, le Président a constaté qu'un consensus se dégagait pour la tenue d'une troisième réunion du groupe de réflexion, que le principe en était donc adopté, à charge pour le Secrétariat de trouver, en concertation avec les membres du groupe, une date qui pourrait se situer avant la fin juin ou après le début juillet.

79. La réunion a ensuite procédé à l'examen des recommandations proposées dans le rapport et elle formulé des observations pour que le Secrétariat apporte les modifications de forme et de fond nécessaires.

DÉCISION

- a) **Le Bureau a examiné le projet de rapport provisoire "Évaluation du PAM" avec ses conclusions et propositions; il a approuvé la direction et la méthode selon**

lesquelles il était établi, et il a formulé des observations pour que soient modifiées certaines des recommandations, que soient insérés davantage d'éléments quantifiés sur les performances des CAR et les impacts du programme dans les pays, et que soit améliorée la présentation des diagrammes figurant aux annexes du rapport; En fin, Il a approuvé les recommandations qui figurent dans le rapport provisoire « Évaluation du PAM », après avoir apporté quelques modifications.

- b) Le Bureau a accepté le principe d'une nouvelle réunion du groupe de réflexion ("Think Tank") sur l'évaluation, à organiser avant la réunion des PFN du PAM, afin de fournir une meilleure justification à l'appui de certaines recommandations et de procéder à un examen approfondi des perspectives d'évolution de la CMDD.

Point 4 de l'ordre du jour: **Adoption du relevé de décisions de la réunion**

80. Le Bureau a adopté le relevé de ses décisions établi par le Secrétariat.

81. Par ailleurs, il a examiné et remanié le projet de mémorandum qui serait signé par tous ses membres et remis au Secrétaire général des Nations Unies pour demander la prorogation jusqu'à décembre 2003 du mandat de l'actuel Coordonnateur du PAM (le texte en est reproduit à l'**annexe IV** du présent rapport).

Point 5 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

82. M. Mensur Sehagic, Ministre de l'urbanisme, du génie civil et de l'écologie de Bosnie-Herzégovine s'est adressé à la réunion pour dire que son pays s'était efforcé d'organiser au mieux cette réunion consacrée à l'avenir de la protection de l'environnement en Méditerranée et qu'il revenait aux participants de décider si cet effort était concluant. La Bosnie-Herzégovine était déterminée à s'impliquer dans la solution des problèmes de pollution et à s'intégrer pleinement dans le processus de coopération régionale du PAM. De concert avec la République de Croatie et avec l'appui de la Banque mondiale, elle travaillait activement à un important projet de protection des bassins versants de l'Adriatique. Elle souhaitait aussi accueillir la prochaine réunion des Parties contractantes qui suivrait celle de Catane.

83. Le Président du Bureau a remercié une nouvelle fois le Ministre et les autorités de Bosnie-Herzégovine pour l'excellence de leur accueil et de leur organisation. Après les civilités d'usage, il a prononcé la clôture de la réunion, le mardi 20 mai 2003 à 13 heures.

Annexe I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**MONACO
MONACO**

President

S.E. M. Bernard Fautrier

Ministre Plénipotentiaire
chargé de la Coopération Internationale pour
l'Environnement et le Développement

"Villa Girasole"

16 Blv. de Suisse

MC-98000 Monaco-Ville

Monaco

Tel: +377-93-158333

Fax: +377-93-158888

E-mail: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren

Conseiller technique

Coopération Internationale pour l'Environnement et
le Développement

Conseiller Technique du Ministre Plénipotentiaire
chargé de la Coopération Internationale pour
l'Environnement et le Développement

16 Blv. de Suisse

MC-98000 Monaco-Ville

Monaco

Tel: +377-93-158148

Fax: +377-93- 509591

E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

**GREECE
GRECE**

Vice President

Mr. Alexander Lascaratos

MAP Liaison Officer

Assistant Professor of Oceanography

University of Athens

Building Phys-V

Panepistimioupolis

GR-157 84 Athens

Greece

Tel: +30-210-72 76 839/72 76 933

Fax: +30-210-72 95 282

E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

**SLOVENIA
SLOVENIE**

**Vice President
Mr. Slavko Mezek**
Consultant
Regional Development Agency South Primorska
Obala 128
6320 Portorož
Slovenia

Tel: +386-5-6777262
Fax: +386-5-6777263
E-mail: mezek.slavko@siol.net

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE
SYRIENNE**

**Vice President
Ms. Reem Abed Rabboh**
Director, Water Safety Directorate
Ministry of State for Environmental Affairs
P.O. Box 3773
Tolyani Street
28071 Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: + 963-11-3336027
Fax: + 963-11-3335645
E-mail: env-min@net.sy reemabedrabbob@mail.sy

**BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

**Rapporteur
Mr. Mormir Tosić**
Deputy Minister
Chief of Delegation
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations
of Bosnia and Herzegovina
Musala 9
71000 Sarajevo
Bosnia & Herzegovina

Tel: +387 33 220 093
Fax: +387 33 652 895
E-mail: momir.tosic@mvteo.gov.ba

H.E. Mr. Ramiz Mehmedagic
Minister of Physical Planning and Environment
Ministry of Physical Planning and Environment
The Entity Federation of Bosnia & Herzegovina
Titova 7A
71000 Sarajevo
Bosnia & Herzegovina

Tel: +387-71-663 548
Fax: +387-71-663 548
E-mail: fmokolis@bih.net.ba

H.E. Mr. Mensur Sehagic

Minister of Urbanism, Civil-Engineering and Ecology

Ministry of Urbanism, Civil-Engineering and Ecology

The Entity Republika Srpska
Bosnia & Herzegovina

Tel: +387-51-215 511

Fax: +387-51-215 548

E-mail: sm_minurb@blic.net

Mr. Ibro Cengic

Acting Executive Secretary of the Bosnia and Herzegovina Steering Committee for Environment and Sustainable Development
Bosnia & Herzegovina

Tel: +387-33-211 852

Fax: +387-33-211 852

E-mail: vetcon@bih.net.ba

Mr. Mehmed Cero

Assistant Minister

The Entity Federation of Bosnia & Herzegovina

Titova 7A

71000 Sarajevo

Bosnia & Herzegovina

Tel: +387-33-215 529

Fax: +387-33-445 031

E-mail: cerosara@bih.net.ba

Mr. Borislav Jaksic

Assistant Minister

Ministry of Urbanism, Civil-Engineering and Ecology

The Entity Republika Srpska

Bosnia & Herzegovina

Tel: +387-51-215 511

Fax: +387-51-215 548

E-mail: bojaks@inecco.net

Mr. Tarik Kupusovic

MAP Focal Point
Special Advisor to the Minister of Physical Planning
and Environment
Hydro Engineering Institute
S. Tomica 1
71000 Sarajevo
Bosnia & Herzegovina

Tel: +387-33-207949
Fax: +387-33-207949
E-mail: mapbh@bih.net.ba

**UNEP/COORDINATING UNIT
FOR THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE
COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE (PAM)**

Mr. Arab Hoballah

Deputy Coordinator
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
116 10 Athens
Greece

Tel: +30-210-7273100 (switchboard)
Tel: +30-210-7273126 (direct)
Fax: +30-210-7253196/7
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Ms. Tatjana Hema

Programme Officer
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
116 10 Athens
Greece

Tel: +30-210-7273115
Fax: +30-210-7253196/7
E-mail: thema@unepmap.gr

ANNEXE II

Message du Coordonnateur du PAM au Bureau

Athènes, le 15 mai 2003

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,

Un accident-déchirure du tendon d'Achille droit - nécessitant une opération et une immobilisation à Athènes, m'a amené à renoncer à me rendre à Sarajevo, pour y assurer le Secrétariat de la réunion du Bureau.

Je le regrette et présente mes excuses aux autorités de la Bosnie-Herzégovine et au Bureau.

Madame Tatiana Hema, notre nouvelle administratrice de programme que je voudrais vous présenter a préparé sous ma direction le rapport d'activité et les recommandations. Elle vient d'arriver et a assumé pour la première fois cette mission délicate; je suis certain que vous lui accorderez votre compréhension. Monsieur Hoballah, co-ordinateur adjoint, dirigera le Secrétariat au cours de cette réunion.

Par ailleurs, il est de mon devoir de vous informer de mon départ désormais imminent, à la fin du mois de Juin prochain. C'est ce qui ressort de la lettre reçue du PNUE par son Excellence Monsieur Fautrier, votre Président, dont il vous informera certainement.

Conformément à la recommandation de la dernière réunion du Bureau, j'ai fait à deux reprises les démarches nécessaires pour obtenir la prolongation de mon mandat jusqu'à la fin de l'année 2003, afin d'assurer la préparation et le Secrétariat de la réunion des Parties à Catane en novembre. En définitive, ma prolongation a été limitée à trois mois, pour s'achever le 30 juin 2003. Ainsi, bien que je n'aie pas reçu de réponse officielle à ma dernière demande et à moins de développements nouveaux, il me paraît approprié de devoir considérer la question comme close.

Dans ce contexte, je suis donc conduit à quitter le PAM au 1^{er} juillet pour me remettre à la disposition des autorités de mon pays, afin d'y retrouver une position dans l'administration publique.

Une période d'intérim s'ouvrira au cours de laquelle le rôle du Bureau sera déterminant à quelques mois de la réunion des Parties contractantes ; le succès de la réunion des Parties est en effet largement déterminé par la qualité du travail préparatoire, ce qui demande une direction très ferme du Secrétariat.

Soyez assurés que celui-ci a bien planifié la préparation de cette réunion. Cependant on ne doit pas sous-estimer le travail de coordination et d'animation qui reste à mener pour finaliser les documents de travail et les recommandations ainsi que le budget, mettre au point les documents de stratégie à adopter dans les domaines de la biodiversité, de la prévention des accidents maritimes, mener à bien le processus d'évaluation de la CMDD en particulier et du PAM en général et en tirer les décisions indispensables, mener les préparatifs et les consultations nécessaires en vue de resserrer nos relations avec nos principaux partenaires en premier lieu la Commission Européenne.

A cet effet, le Bureau peut être assuré du dévouement et de la disponibilité du personnel du Secrétariat.

Comme prévu dans l'agenda de votre réunion, il sera donc utile de consacrer un temps approprié à passer en revue l'état de préparation de la réunion de Catane.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec le Bureau élu à Monaco et sous sa direction. Il me semble que durant cette période le PAM s'est renforcé et a gagné en crédibilité. Les mois et années à venir seront une période critique de consolidation et de développement.

Je voudrais enfin assurer le Bureau qu'il peut compter sur mon concours en tant que Co-ordinateur jusqu'à mon dernier jour de service.

Au delà, j'aurai toujours à cœur de me rendre utile au Plan d'action pour la Méditerranée.

Lucien Chabason
Co-ordinateur du Plan d'action pour la Méditerranée

ANNEXE III

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1) Ouverture de la réunion
- 3) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- 3) Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Monaco, 18-19 octobre 2002)

A. COORDINATION

a. Questions juridiques

- Adhésion de l'Union Serbie-Monténégro par succession
- Position des ratifications de la Convention et des Protocoles
- État d'avancement de l'exercice sur le système de rapports, conclusions préliminaires
- Responsabilité et réparation
- Mécanisme de l'examen de la mise en œuvre du cadre juridique du PAM
- Appui du PAM aux pays sur des questions juridiques

b. Questions institutionnelles

- Évaluation du PAM

c. Coopération et partenaires

- Coopération avec la CE
- Synergie et coopération avec d'autres programmes et initiatives dans la région
- Coopération avec les ONG
- Mise à jour de la liste de partenaires

d. Questions financières et de personnel

- Contributions, euro et questions diverses
- Questions concernant le personnel

e. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

- 8^e réunion de la CMDD
- "Orientations-cadre" pour une stratégie méditerranéenne de développement durable
- "Task force" sur la CMDD: évaluation et perspectives
- Patrimoine culturel

f. Information

- Relations avec les médias méditerranéens et réseau

- Amélioration des outils d'information des CAR
- Stratégie régionale méditerranéenne
- Outils d'information: site web, bibliothèque, publications et diffusion

B. COMPOSANTES

g. Prévention et maîtrise de la pollution

- Mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques
- Stratégie de mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée
- Production plus propre

h. Aires spécialement protégées et biodiversité

- Mise en œuvre du Protocole ASP & biodiversité
- État de préparation du PAS BIO

i. Environnement et développement

- État de préparation du Rapport Environnement - Développement

j. Gestion durable des zones côtières

- Étude de faisabilité pour un protocole régional sur la gestion durable du littoral
- Avenir des PAC

C. PROCHAINE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

k. Préparation de la prochaine réunion des Parties contractantes

- Documents de la réunion et leur état de préparation

l. Principaux thèmes prêtant à examen et décision au niveau ministériel

- 4) Questions diverses
- 5) Clôture de la réunion

ANNEXE IV

Relevé des décisions de la réunion

Cadre Juridique

Le Bureau a demandé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour inviter les autorités de l'Union de la Serbie et du Monténégro à participer aux prochaines réunions des Points focaux nationaux du PAM à Athènes et des Parties contractantes à Catane.

Système des rapports

Le Bureau a invité le Secrétariat à suivre soigneusement l'exercice sur le système de rapports. Il a examiné les conclusions et recommandations de la réunion d'experts et a demandé au Secrétariat d'organiser au début juillet 2003 une réunion de consultation avec les pays participant à l'essai volontaire et qui serait ouverte à tous les autres pays qui le souhaiteraient. Par ailleurs, il faudrait prévoir dans la suite de cet exercice une assistance technique pour l'établissement des rapports qui serait octroyée sur la demande des pays

Responsabilité et réparation des dommages

Le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre les investigations menées avec les experts et de soumettre, sur ce sujet, un rapport d'étape aux réunions des Points focaux nationaux du PAM et des Parties contractantes pour examen et suite à donner.

Système de surveillance pour l'application effective des instruments juridiques du PAM

Le Bureau a discuté la question du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la composante juridique du PAM parallèlement à la réalisation de l'exercice sur le système de rapports. La réunion proposée sur le système de rapports pourrait également servir à examiner la nécessité d'un mécanisme de surveillance de la mise en œuvre de la composante juridique du PAM et de débattre plus avant des options possibles pour son application, notamment un organe institutionnel chargé d'évaluer ou de contrôler le respect des engagements, avec un mandat et une méthode de travail bien spécifiés, dans le but de préparer une recommandation solide et claire pour la réunion des Parties contractantes à Catane.

Évaluation du PAM

- a) Le Bureau a examiné le projet de rapport provisoire "Évaluation du PAM" avec ses conclusions et propositions; il a approuvé la direction et la méthode selon lesquelles il était établi, et il a formulé des observations pour que soient modifiées certaines des recommandations, que soient insérés davantage d'éléments quantifiés sur les performances des CAR et les impacts du programme dans les pays, et que soit améliorée la présentation des diagrammes figurant aux annexes du rapport; En fin, Il a approuvé les recommandations qui figurent dans le rapport provisoire « Évaluation du PAM », après avoir apportées quelques modifications.
- b) Le Bureau a accepté le principe d'une nouvelle réunion du groupe de réflexion ("Think Tank") sur l'évaluation, à organiser avant la réunion des PFN du PAM, afin de

fournir une meilleure justification à l'appui de certaines recommandations et de procéder à un examen approfondi des perspectives d'évolution de la CMDD.

Coopération avec la Commission européenne

Le Bureau a décidé que son Président adresserait un courrier au Commissaire de la CE en charge de l'environnement pour se féliciter des résultats des premiers contacts entre la DG/CE et le PAM, rappeler les engagements pris à la réunion euro-méditerranéenne d'Athènes de juillet 2002 et proposer une rencontre officielle avec la DG Environnement afin d'examiner les moyens de les concrétiser.

Synergie et coopération avec d'autres programmes et initiatives

Le Bureau a proposé au Secrétariat

- a) d'envisager les modalités qui permettraient d'améliorer la coopération et les synergies avec le programme REREP, le Centre REC, l'École euro-arabe de gestion, le programme Baltique 21 ainsi que la Convention ESPO;
- b) d'adresser au programme Baltique 21 une lettre d'invitation à la réunion des Parties contractantes à Catane et de lui proposer d'organiser avec lui une manifestation parallèle ("side event") à la prochaine réunion de la CMDD;
- c) de rester en contact avec le secrétariat de la Convention ESPO pour préparer un plan de travail conjoint qui serait mis en œuvre au cours du prochain exercice biennal et promouvoir des accords bilatéraux au niveau national, et d'inviter la Convention ESPO à la réunion des Parties contractantes à Catane;
- d) de resserrer la coopération avec des conventions consacrées à des questions horizontales et transversales et avec leurs programmes de mise en œuvre correspondants, en prenant en compte les résultats de la Conférence de Kiev et le processus "Un environnement pour l'Europe".

Partenaires

Le Bureau, à la lumière des explications fournies par le Secrétariat, a décidé d'ajouter les organisations INARE, UNASD et APNEK à la liste des partenaires du PAM.

Questions financières

- a) Le Bureau a autorisé le retrait sur le Fonds d'affectation spéciale (MTF) de :
 - 30 000 dollars E.U en vue de compléter les fonds existants (50 000 dollars) pour la prochaine réunion des Points focaux du PAM; compte tenu de l'augmentation des coûts intervenue dans les pays hôte; A cet égard, le Secrétariat est exhorté à négocier les prix les plus avantageux pour l'hébergement des participants et la location de la salle et des services de conférence, à ne prendre en charge qu'une seule personne pour les pays membres de l'UE ou en cours d'adhésion et, pour les autres pays de n'admettre la prise en charge d'une deuxième personne que si des pays en font la demande pour des raisons tout à fait pertinentes liées à l'ordre du jour et à l'organisation de la réunion; il a aussi demandé au Secrétariat de prendre contact avec les autorités grecques concernées, en étroite coopération avec le Point focal national, afin d'obtenir un soutien additionnel;
 - 10 000 dollars E.U. pour compenser les pertes de pouvoir d'achat de tous les salaires du personnel du CAR/PAP;
 - 20 000 dollars E.U. pour finaliser le processus d'évaluation du PAM;
 - 20 000 dollars E.U. pour la poursuite de l'élaboration de la SMDD;

- 2 000 dollars E.U. pour aider à l'instauration d'un nouveau programme sur le patrimoine culturel dans le cadre de la CMDD.
- b) Le Secrétariat a été invité à présenter en euros le budget 2004-2005 aux Parties contractantes, pour adoption, en utilisant comme référence le budget en euros tel qu'il a été approuvé à Monaco en 2001.

Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"

Le Bureau a considéré que, au stade actuel, il était prématuré d'envisager une réunion consacrée à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Protocole de Malte; En revanche une réunion relative aux renseignements tirés de ces événements demeure opportune ; la question pourrait être soumise aux Points Focaux pour considération. En toute état de cause, le Secrétariat devrait préparer avec le REMPEC un projet de déclaration politique des ministres sur cette question cruciale en vue de la réunion des Parties Contractantes de Catane ; un avant-projet de texte sera soumis aux Points Focaux du PAM.

Questions de personnel

Le Bureau a chargé son Président d'avertir par courrier le Directeur exécutif du PNUE qu'une démarche commune serait entreprise dans les plus brefs délais auprès du Secrétariat des Nations Unies à New York par les ambassadeurs des pays membres du Bureau pour lui remettre un mémorandum réitérant directement la demande de prorogation jusqu'à fin novembre 2003 du mandat de l'actuel coordonnateur du PAM. Si cette démarche restait infructueuse, le Bureau a décidé de se fonder sur les compétences de l'équipe de l'Unité de coordination pour assurer l'intérim du Coordonnateur.

Dans la lettre que le Président adressera au Directeur exécutif, il sera rappelé que les Parties contractantes ont, de longue date, demandé que le candidat retenu pour le poste soit originaire d'un pays riverain de la Méditerranée et satisfasse aux critères déjà proposés par le Bureau..

MEDPOL

Compte tenu du fait que la Phase III du MED POL s'achèvera en 2005, le Bureau, sans préjuger des recommandations et propositions de la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et de la réunion de PFN du PAM, a invité le Secrétariat à engager le processus de révision du programme MED POL dans le but d'élaborer un nouveau programme (2006-2013) qui serait soumis pour adoption à la réunion des Parties contractantes de 2005.

Mise en œuvre du PAS

Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes de ne ménager aucun effort pour mener à bien la phase préparatoire de l'élaboration des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, et en particulier de finaliser le Bilan diagnostique national (BDN) et le Bilan de base d'émissions/rejets de polluants (BB).

Activités de surveillance continue

Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à formuler et exécuter des programmes nationaux de surveillance continue en vue de compléter la couverture géographique de la région et de créer un réseau efficace d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine permettant de vérifier les réductions de la pollution qui devraient être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

Rapports soumis au titre du MED POL

Le Secrétariat est invité à renforcer, en étroite concertation avec les pays, la coopération avec l'AEE concernant l'harmonisation des systèmes de rapport et du processus EIONET.

CAR/PP

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'organiser conjointement, à l'avenir, la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et celle des Points focaux du CAR/PP en vue de mieux intégrer les travaux des deux programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

CAR/ASP

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'appliquer une vaste approche participative au processus de formulation du PAS BIO. Le PAS BIO, qui représente un document politique d'une grande importance que les Parties contractantes auront à approuver à Catane, devrait reposer sur une analyse approfondie de la situation actuelle de la biodiversité; il devrait aussi indiquer les priorités, identifier les ressources disponibles et potentielles, les acteurs et les partenaires possibles en vue d'assurer le succès de sa mise en œuvre et tirer au mieux parti de l'ensemble des connaissances scientifiques existant actuellement et de la contribution des institutions compétentes en Méditerranée en veillant à éviter les doubles emplois.

Le Bureau exhorte les Parties contractantes concernées à prendre des mesures plus effectives pour la sauvegarde des espèces méditerranéennes menacées comme le phoque moine et les tortues marines et demande au CAR/ASP de relancer les pays sur cette question capitale.

CAR/PB

Le Secrétariat a été invité à porter une attention spéciale au processus d'élaboration du Rapport Environnement - Développement afin de communiquer aux Parties contractantes, à Catane, un avant-projet déjà substantiel du rapport.

CAR/PAP Gestion durable des zones côtières

Le Secrétariat a été invité à suivre soigneusement l'élaboration du document stratégique sur la GIZC, PAC y compris, et à réaliser une étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique dans ce domaine qui sera soumis à la réunion des Parties contractantes à Catane pour examen et suite à donner.

ANNEXE V

**Mémorandum adressé par
les membres du Bureau au
Secrétaire général des Nations Unies**

Référence:

Sarajevo, 20 May 2003

**MEMORANDUM FOR H.E. THE SECRETARY-GENERAL
OF THE UNITED NATIONS Mr Kofi Annan**

**Ref.: Vacancy at the head of the Secretariat of the Convention for the
Protection of the Marine Environment and the Coastal Regions of the
Mediterranean (Barcelona Convention)**

**Consequent need to extend the mandate of the present incumbent of the post,
Mr Lucien Chabason**

We, the undersigned, Members¹ of the Bureau of the Contracting Parties to the Barcelona Convention, met in Sarajevo, Bosnia & Herzegovina, the 19-20 of May 2003, wish to draw the attention of the Secretary-General of the United Nations to a question of highest importance for the smooth advancement of our Convention.

The Secretariat of the Convention, legally entrusted to UNEP, is assured by a high official, called the Coordinator of the Mediterranean Action Plan (MAP), at present Mr Lucien Chabason, a French national, holding this post since the 1st of August 1994.

Mr Chabason reached the age of 62 on the 20th of March 2003. The vacancy announcement for his post (D1/D2) was published by UNEP in November 2002 and will be published again.

With a view of avoiding any vacancy in the head of the Secretariat, the Bureau asked its President, Mr Bernard Fautrier, Minister Plenipotentiary in charge of International Cooperation for Environment and Development, to request the Executive Director of UNEP, Dr. Klaus Töpfer, for an extension of the contract of Mr Chabason till the end of 2003. The letter was sent on the 8th of November, 2002.

In reply, Mr Chabason's contract has been extended for three months, i.e. until the 30th of June 2003.

We have to point out that this decision does not cover the needs of the Contracting Parties and does not reflect the decision of the Bureau. The Bureau considers that the post at the head of the Secretariat should not be vacant or at interim status, at the moment when it has to prepare for the forthcoming Ministerial meeting of the Contracting Parties (November 2003). This preparatory period of the meeting is crucial and the Parties (that bear themselves the total cost of the Convention, amounting to 5,5 million US dollars) are expecting to find a correct appreciation of the needs of the Convention from the competent bodies.

¹ Composed of Monaco (President), Greece, Slovenia, Syria, Algeria (absent), Bosnia & Herzegovina

Furthermore, we are concerned that the process of nomination could be long and it might not be possible that the new coordinator assumes efficiently his/hers responsibilities shortly before the Contracting Parties Ministerial meeting.

Obviously, we are aware that such an extension must rely on rigorous motivations and be assured that the issue has been tackled by the Bureau in this context.

This issue reflects a request expressed by the Parties to a Convention, situated in a sensible region of the planet which their Ministerial meeting requires careful preparation process.

We solicit re-examination of this extension until the 30th of November 2003, when the forthcoming meeting of the Parties will be over.

However, as time is running short, we would like to express the wish that this decision could be addressed before the end of May/beginning of June 2003, in a way that will permit the Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan to create the smooth and efficient conditions of work to the interest of the Contracting Parties.

Alexander Lascaratos
Vice President of the Bureau
Greece

Slavko Mezek
Vice President of the Bureau
Slovenia

Reem Abed Rabboh
Vice President of the Bureau
Syrian Arab Republic

Mormir Tomic
Rapporteur
Bosnia & Herzegovina

For the Members of the Bureau
The President

Bernard Fautrier
Minister Plenipotentiary, in charge of International
Cooperation for Environment and Development

Lettre du Président du Bureau adressé à Monsieur Klaus TOPFER

Monaco, le

*Monsieur Klaus TOPFER
Directeur Exécutif
PNUE
P.O. Box 30552
NAIROBI -KENYA*

Nos réf. : BF/rb n° 2003-

Monsieur le Directeur Exécutif,

Je vous remercie de votre courrier du 25 avril qui répondait à ma lettre du 2 du même mois, concernant le Coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée.

J'ai rendu compte de ce courrier au Bureau des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone, qui s'est tenu à Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, les 19 et 20 mai.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous en entretenir à Kiev, le Bureau a considéré unanimement que le départ de M. Lucien CHABASON, à quelques mois de la réunion des Parties Contractantes, créerait une situation extrêmement délicate.

Il a donc décidé que les représentants permanents, à New York, des Etats membres du Bureau : sous la conduite de Monaco (Président en exercice) et de la Grèce, (pays hôte du PAM et Président en exercice du Conseil de l'Union Européenne), entreprendraient une démarche auprès du Secrétaire Général des Nations Unies, afin d'obtenir la prorogation de l'intéressé jusqu'au 1^{er} décembre 2003, comme il l'avait déjà demandé, dès le mois d'octobre 2002. Cette démarche sera entreprise dès la présente semaine.

Je tenais à vous informer de ce qui précède et à vous remercier, à nouveau, de l'action que vous avez eue dans cette affaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Exécutif, l'expression de ma haute considération.

Bernard FAUTRIER

PJ : Documents.